

# **1 - Acquisition avec clause de réserve de propriété**

## **Quels textes de référence?**

### **Instruction M14**

Tome 1 – Titre 1 - chapitre 2 « le fonctionnement des comptes » – 2.classe 2 comptes d'immobilisations

Tome 2 – Titre 3 – chapitre 3 « description d'opérations spécifiques » - paragraphe 1.2.1.3. « modalités particulières d'acquisition »

### **Instruction M52**

Tome 1 – Titre 1 - chapitre 2 « le fonctionnement des comptes » – 2.classe 2 comptes d'immobilisations

Tome 2 – Titre 3 – chapitre 3 « description d'opérations spécifiques » - paragraphe 1.2.1.3. « modalités particulières d'acquisition »

### **Instruction M71**

Tome 1 – Titre 1 - chapitre 2 « le fonctionnement des comptes » – 2.classe 2 comptes d'immobilisations

Tome 2 – Titre 3 – chapitre 3 « description d'opérations spécifiques » - paragraphe 1.2.1.3. « modalités particulières d'acquisition »

### **Instruction M4**

Titre 2 – chapitre 2 – 2.classe 2 comptes d'immobilisations

**Article D 1617-19 du CGCT**

## **De quoi parle t- on ?**

L'insertion d'une telle clause en appui d'une acquisition signifie que le transfert de propriété entre le vendeur et l'acheteur n'interviendra qu'après paiement de la totalité du prix du bien par l'acheteur et non pas dès la livraison.

Le bien est remis à l'acheteur mais il n'en deviendra propriétaire qu'après paiement du prix.

Le bien étant en possession de l'acheteur et donc contrôlé par lui, il convient de l'enregistrer dans les comptes de l'acquéreur.

## **Comment justifier l'opération ?**

A l'appui du mandat, l'ordonnateur doit fournir : en cas d'acte authentique

- La délibération autorisant l'acquisition ;
- L'expédition du titre de propriété revêtu de la mention d'inscription au fichier immobilier et de la mention d'enregistrement précisant les modalités de règlement et spécifiant la destination du paiement ;
- La déclaration de plus-values afférentes à la cession ou mention dans l'acte de la nature et du fondement de l'exonération ou de l'absence de taxation ;

➤ Le décompte.

**Auquel il faut ajouter, en cas d'acte notarié :**

- Les copies authentiques du titre de propriété précisant les modalités de règlement et spécifiant la destination du paiement ;
- L'état- réponse attestant l'absence d'inscription délivré, daté signé et certifié par le conservateur des hypothèques.

L'ordonnateur donne un n° d'inventaire au bien acquis, et met à jour son inventaire. Le comptable à réception du mandat mettra à jour l'état de l'actif.

## **Comment les enregistrer en comptabilité ?**

### **☞ Ordonnateur**

*Il s'agit d'une opération budgétaire, il y a donc émission d'un mandat à réaliser par l'ordonnateur.*

L'ordonnateur doit impérativement suivre plusieurs étapes afin que l'opération puisse être prise en compte au niveau de son propre inventaire (entrée) et au niveau de l'état de l'actif du comptable.

**Il doit :**

- Intégrer l'immobilisation acquise dans son inventaire et lui affecter un numéro d'inventaire.
- Transmettre l'information au comptable par établissement d'un mandat auquel sont jointes les pièces justificatives.

En prévision :

<b>Budget</b>
Crédits à prévoir au chapitre 21 ou opération

En exécution :

	<b>MANDATS</b>	
	articles	Chapitres (ou opération)
SI	21X	21

### **☞ Comptable**

S'agissant d'une opération réelle, un mandat est émis, un flux est transmis par l'ordonnateur au comptable

L'ordonnateur envoie au comptable les pièces justificatives en appui du mandat.

A la réception des pièces justificatives, **le comptable :**

- Enregistre les écritures suivantes:

Débit	Crédit
compte 21X	compte 4041

- Met à jour l'inventaire.

## Acquisition avec clause de réserve de propriété : Illustration

Hypothèse :

*Valeur de l'immobilisation acquise : 1000*

*La clause de réserve de propriété n'a pas d'incidence sur le schéma comptable.*

### Collectivité ou établissement bénéficiaire

☞ *Ordonnateur*

Opération budgétaire → Prévisions budgétaires :

	Dépenses		Recettes	
SI	21	1000		
SF				

→ Emission mandat sur le compte 21XX : 1000

☞ *Comptable -*

A réception du mandat :

Libellé	Débit (mandat)	Crédit	Montant
<i>Prise en charge du mandat</i>	<i>21X</i>	<i>4041</i>	<i>1000</i>